Image not found or type unknown

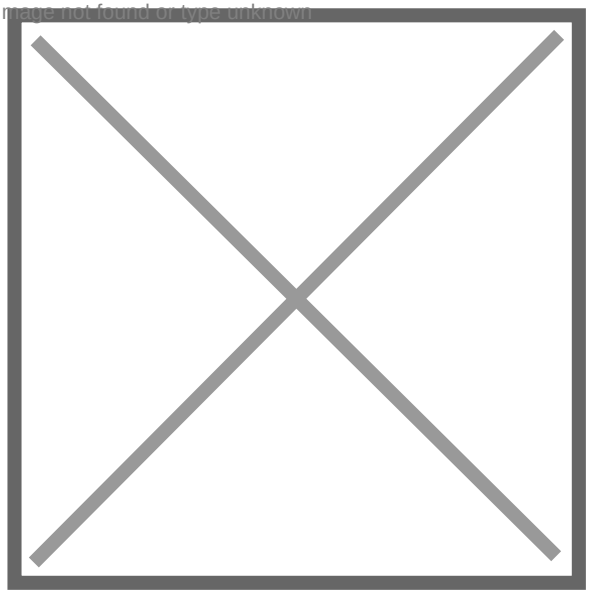

Conflits de voisinage épines d'arbres

Par **sirella**, le **29/07/2014** à **09:23**

Bonjour,

mon voisin me harcèle depuis plus de 7 ans pour m'obliger à couper les arbres de ma propriété qui sont à bonne distance réglementaire (2m et plus de 30 ans) que j'ai fini par élaguer complètement (certains se sont malheureusement transformés en troncs : épine en hauteur pour assurer la vie de l'arbre) toutes branches dépassant en hauteur sur sa propriété ont été coupées et cela m'a coûté cher.

Hier j'ai remarqué qu'il prenait récidivait : Mr qui ne fait aucun sport à part celui de progresser dans la connerie (il atteint un record dans ce domaine) était sur une échelle pour prendre les photos d'épines tombées (ou plutôt mises par lui même dans sa gouttière).
Je m'attends donc à recevoir une nouvelle lettre recommandée avec menace sans tarder.
Je souhaite savoir si juridiquement l'on peut considérer que le fait de récolter quelques épines (à la fin d'une période particulièrement touchée par les tempêtes dans le Finistère) constitue un préjudice considéré comme suffisamment grave pour faire couper des pins devenus rares dans la région (terrain sableux et arbres victimes d'un acharnement des habitants souhaitant les éradiquer complètement comme à Molène) et qui en fait protège les maisons et la dune.
Si le propriétaire les entretient normalement qu'il n'y a aucune gêne au niveau de l'ensoleillement , pas de risque de chute puisqu'ils sont sains ...Et qu'il s'agit en fait d'un harcèlement que je subis de la part de cette personne qui m'insulte régulièrement (quand je passe sur le trottoir face à chez eux avec mon chien elle me traite de tout et m'interdis le passage).
Que peut on faire pour se prémunir de ce genre d'attaques ? Pouvez vous me donner des conseils par rapport à la réponse à donner pour les épines.
Tout d'abord je ne peux rien faire contre le vent , en plus il est normal d'enlever la poussière des gouttières de temps en temps (je le fais régulièrement) et si on ne le fais qu'une fois par an cela explique que des épines peuvent s'accumuler surtout quand elles ont été déposées

volontairement.
L'on ne peut donc considérer que c'est un préjudice continu ni suffisamment conséquent pour justifier la coupe de ces arbres.

Qu'en pensez vous ?

Merci par avance pour votre réponse

Connaissez vous des associations de défense des arbres sur la région (lampaul plouarzel Finistère) ? Il est temps de mettre fin au massacre organisé de la dune Lampaulaise !

HR

Par **Lag0**, le **29/07/2014** à **11:31**

Bonjour,
Si un juge était saisi par votre voisin, il lui appartiendrait de faire la différence entre un trouble normal (quelques feuilles) ou un trouble anormal de voisinage.
A priori, d'après ce que vous décrivez, il ne s'agirait pas d'un trouble anormal. Il est parfaitement normal de recueillir quelques feuilles ou épines portées par le vent. Il existe d'ailleurs des protections spéciales à mettre sur les gouttières pour éviter qu'elles ne se bouchent. Personnellement, j'habite en pleine forêt et à l'automne, mon terrain et ma maison sont recouverts d'une énorme quantité de feuilles, ce que je trouve parfaitement normal...

Par **sirella**, le **29/07/2014** à **13:41**

Espérons donc que si l'affaire se termine devant les tribunaux, le juge me donnera raison puisque la source du droit est normalement guidé par cette dernière et non pas par ce type de comportement inadmissible.
La question que je me pose c'est de savoir quel recours je peux avoir contre ses insultes, ses provocations incessantes et si le Maire peut auquel j'ai fait un signalement ce jour peut intervenir dans ce type de conflits de voisinage qui va bien au delà de problèmes d'urbanisme ...En effet il est contrariant de se faire insulter sur la voie publique ....Je pense qu'il doit exister un problème psychologique chez l'intéressé (peut être de l'alcoolisme ?). Il fait d'ailleurs partie d'une association qui organise un festival musical sur la commune intitulé "les petites folies" qui a fait un véritable flop cette année en dehors du tapage nocturne, un jeune se baladait ivre mort avec une arme et ça a fait la une du télégramme...

Bonne journée à vous et merci pour votre témoignage.

On ne peut en effet modifier les saisons, déjà que nous n'avons pas de feuilles sur la côte heureusement que les épines tombent de temps en temps et changent de couleur et ce n'est pas une raison pour arracher les arbres très utile dans les zones sableuses et au bord de mer. Je pense qu'il est de la responsabilité des élus d'en faire prendre conscience à la population et de préserver l'environnement quand il est victime de la bêtise humaine.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Très bonne journée.

Hélène ROLLAND

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés